

**Laos 1959-1961 -
correspondence, official
documents, press clippings,
chrono...**

HS L 179:85



National Library
of Sweden

Dag Hammarskjöld's sand.

Laos - 1959

16 Jan.

Souvannavong, O.R. (Perm. Represent. of
Laos to the U.N.)

- 1 letter to D.H.

COPIE

MISSION PERMANENTE DU ROYAUME DU LAOS
AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

225 East Forty-Six Street
New York 17, N.Y.

No 13/MPL/ONU

Le 16 janvier 1959

L'AMBASSADEUR DU ROYAUME DU LAOS
REPRESENTANT PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

A

MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES
A NEW YORK

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de vous saisir des faits suivants:

Depuis le 15 Décembre 1958 des éléments armés en provenance de la République Démocratique du Viet Nam, occupent de façon permanente la partie du territoire lao située entre la frontière Laos - République Démocratique du Viet Nam d'une part, et la ligne formée par les villages dits Ban Travigne, Ban Taroua, Ban Kapai d'autre part. Ces villages se trouvent dans la Province de Tchépone et situés dans la haute vallée de la Se Bang Hieng, c'est-à-dire sensiblement à la hauteur du 17ème parallèle.

A l'heure actuelle, des forces de la République Démocratique du Viet Nam qui peuvent être évaluées à une compagnie sont en position sur la rive nord du Nam Se dans le village de Kapai, à deux kilomètres de la frontière. En outre, des forces estimées à deux bataillons réguliers tiennent position à quelques kilomètres à l'Est mais en territoire nord-vietnamien. Des milices rurales du Nord-Vietnam participent également à l'occupation des villages laotiens.

Les forces armées laotiennes habituellement peu nombreuses dans cette région (deux sections) ont dû, en conséquence, être renforcées par deux compagnies. Celles-ci, après avoir été amenées jusqu'aux abords des villages occupés par des forces de la République Démocratique du Viet Nam, ont provisoirement reçu ordre de se retirer. Le Gouvernement du Laos a par ce geste voulu manifester sa volonté de paix et son désir de régler l'incident par des moyens normaux. Il est d'autre part inexact que, comme l'a prétendu le Gouvernement d'Hanoi, un détachement laotien ait traversé la frontière pour ouvrir le feu sur les milices rurales nord-vietnamiennes.

Il convient de remarquer que les villages dont il s'agit sont situés très en deça de la frontière ainsi que le prouvent d'ailleurs les cartes qui ont été utilisées à la Conférence de Genève en 1954 sans qu'aucune objection n'ait été soulevée alors par la Délégation de la République Démocratique du Vietnam.

D'autre part, la station de radiodiffusion d'Hanoi a profité de ces incidents pour diriger une violente attaque de caractère parfois injurieux contre le Gouvernement Royal.

Le Royaume du Laos, pays essentiellement pacifique, occupé à reconstruire une économie gravement endommagée par la guerre, ne saurait être accusé de visées bellicistes. La seule disproportion des populations du Laos et du Nord-Vietnam suffirait à lui interdire toute provocation de sa part.

J'ajoute qu'avant de porter à votre connaissance les faits qui précèdent, le Gouvernement Lao s'est efforcé de régler cet incident par des négociations directes. Croyant tout d'abord que la violation de son territoire était due à une initiative locale, il a ordonné aux chefs des détachements lao de chercher à entrer en contact avec leurs collègues nord-vietnamiens pour obtenir le retrait de leurs troupes. Il a, ensuite, adressé le 5 Janvier une note au Gouvernement d'Hanoi pour solliciter l'évacuation de son territoire.

Le Gouvernement Royal n'ayant pu malheureusement obtenir satisfaction par des négociations directes se voit obligé d'informer les membres des Nations Unies des incidents qui précèdent.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir communiquer la présente lettre à tous les membres des Nations Unies.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma très haute considération.

(signé) Ourot R. Souvannavong
Représentant permanent